

**GROUPE 4 FONGICIDE**

# **BELMONT™ 2.7 FS**

## **Traitement Fongicide des Semences**

Un traitement de semence pour le contrôle des fontes de semis et pourritures de semences causées par *Pythium* spp. dans la luzerne, le lotier corniculé, les haricots, les pois chiches, le canola, le trèfle, le maïs (maïs de grande culture et maïs sucré), les graminées (fourrages et pelouses), les betteraves à sucre, le soja, le sorgho, la vesce, les pois (secs et de transformation), les tournesols, le blé, l'orge, l'avoine, le seigle, le triticales et le sainfoin.

SUSPENSION

COMMERCIAL

Toute la semence traitée avec ce produit doit être colorée de façon évidente au moment du traitement.

GARANTIE :  
Métalaxyl.....317 g/L

N° D'HOMOLOGATION 30246, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

**AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX**

CONTENU NET : 500 mL à vrac

### **Restrictions spéciales d'utilisation :**

**Ce produit ne contient aucun colorant**. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué à la semence. Belmont 2.7 FS est vendu seulement aux agences commerciales de traitement de semences qui peuvent se conformer à ces exigences. Les règlements relatifs à la coloration des semences traitées, appliqués en vertu de la *Loi sur les semences*, doivent être scrupuleusement suivis lors de l'utilisation de ce produit.

**PROTÉGER DU GEL**

Fabriqué par :  
Arysta LifeScience Canada Inc.  
400 Michener Road, Unit 2  
Guelph, ON N1K 1E4

A

**TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES SUR 24 : 1-866-744-3060**  
**RENSEIGNEMENTS POUR LES PRODUCTEURS : 1-800-350-1745**

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Belmont 2.7 FS est un traitement de semence à base de fongicide systémique utilisé pour le contrôle des fontes de semis et des pourritures de semences causées par *Pythium* spp. sur différentes cultures, incluant :

CULTURE	MALADIES CONTRÔLÉES
luzerne, lotier corniculé, trèfle, vesce	pourritures des semences et fontes des semis
sainfoin, graminées (fourrages et pelouses)	pourritures des semences et fontes des semis
haricots, pois chiches, pois	pourritures des semences et fontes des semis
canola, colza, maïs (maïs de grande culture et maïs sucré)	pourritures des semences et fontes des semis
soja	pourritures des semences et fontes des semis, phytophthora en début de saison
tournesols	pourritures des semences et fontes des semis, mildiou
avoine, blé, orge, seigle, triticales	pourritures des semences et fontes des semis
lentilles à faible teneur en tanins*	pourriture des semences causée par <i>Pythium</i>

\*Une seule application devrait être faite aux semences de lentilles à faible teneur en tanins. Belmont 2.7 FS ne peut être utilisé que sur les lentilles à faible teneur en tanins destinées à l'exportation ou pour la semence destinée à la production de semence.

### MODE D'EMPLOI :

Belmont 2.7 FS devrait être mélangé avec de l'eau pour donner un produit de traitement de semence en bouillie. Utiliser le taux d'application le plus élevé lorsqu'on prévoit semer dans des conditions froides et humides. Mélanger le Belmont 2.7 FS avec de l'eau selon les proportions suivantes :

#### CANADA – TABLE DES TAUX D'APPLICATION (mL par 100 kg de semence)

Culture	Belmont 2.7 FS	Eau	Volume Total
Céréales Blé, orge, avoine, seigle, triticales)	6,3-12,6 mL	493,7-487,4 mL	500 mL
pois chiches, pois secs	16-110 mL	484-390 mL	500 mL
canola, colza, pois de transformation	32-110 mL	468-390 mL	500 mL
luzerne, haricots, trèfle, maïs (maïs de grande culture et maïs sucré), sainfoin, vesce	46-110 mL	454-390 mL	500 mL
graminées (fourrages), soja	46-93 mL	454-407 mL	500 mL
graminées (pelouse), betteraves à sucre	93 mL	407 mL	500 mL
tournesols	110-189 mL**	390-311 mL	500 mL
lentilles à faible teneur en tanins***	16 mL	484 mL	500 mL

\*\* Utiliser le taux le plus élevé pour la lutte contre le mildiou.

\*\*\* Pour utilisation seulement sur les lentilles à faible teneur en tanins destinées à l'EXPORTATION OU LA PRODUCTION DE SEMENCE.

### CULTURES DESTINÉES À L'EXPORTATION :

Si la culture est destinée à être exportée, les taux d'application suivants devraient être utilisés. Toujours consulter l'importateur afin d'établir quels taux de Belmont 2.7 FS sont permis dans le pays importateur pour le contrôle de maladies particulières.

TABLE DES TAUX D'APPLICATION (mL par 100 kg de semence)

Culture	Maladie	Belmont 2.7 FS	Eau	Vol. total
maïs	mildiou	189-620 mL	311-0 mL	500-620 mL
pois	mildiou	146 mL	354 mL	500 mL
tournesols	mildiou	620 mL	0 mL	620 mL
céréales (orge, avoine, seigle, blé)	maladies causées par <i>Pythium</i> spp.	46-110 mL	454-390 mL	500 mL
sorgho	maladies causées par <i>Pythium</i> spp. mildiou	93-110 mL 189 mL	407-390 mL 311 mL	500 mL 500 mL
lotier corniculé	maladies causées par <i>Pythium</i> spp.	46-110 mL	454-390 mL	500 mL
lentilles à faible teneur en tanins	maladies causées par <i>Pythium</i> spp.	16 mL	484 mL	500 mL

La bouillie devrait être appliquée en pulvérisation dans la chambre de mélange de l'équipement de traitement de semence afin de s'assurer d'une bonne couverture de la semence. Consulter les instructions fournies avec l'équipement de traitement de semence pour l'information relative aux techniques adéquates d'application du produit.

#### PRÉPARATION DE LA BOUILLIE :

Lors de la préparation de la bouillie, la procédure suivante devrait être suivie :

- 1) Remplir partiellement le réservoir de mélange avec de l'eau.
- 2) Ajouter la quantité nécessaire de Belmont 2.7 FS à la surface de l'eau.
- 3) Permettre au produit de se disperser et mettre l'agitation en marche.
- 4) Ajouter de l'eau pour remplir le réservoir au volume requis et continuer à agiter durant l'utilisation.
- 5) Ajouter le colorant à la fin.

NOTE : Un colorant à semence approprié, tel que le colorant à semence Pro-Ized<sup>®</sup>, doit être ajouté à la bouillie avant l'application sur la semence. Suivre les instructions sur l'emballage du colorant pour le mélange avec la bouillie Belmont 2.7 FS

Une fois traitée avec Belmont 2.7 FS, la semence entraînera un débit réduit dans le semoir. Il pourrait alors être nécessaire de calibrer à nouveau le semoir avant le semis afin d'obtenir un taux de semis correct.

Ne pas appliquer ce produit directement sur des habitats d'eau douce (tels que des lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et terres humides), ni dans les habitats estuariens ou marins. Ne pas contaminer des sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable, ni des habitats aquatiques, lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

#### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance, Belmont 2.7 FS contient un fongicide du groupe 4. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à Belmont 2.7 FS et à d'autres

fungicides du groupe 4. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fungicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fungicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Belmont 2.7 FS ou les fungicides du même groupe 4 avec des fungicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fungicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fungicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fungicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à [1-800-350-1745](mailto:1-800-350-1745) ou à [www.ChemturaAgroSolutions.com](http://www.ChemturaAgroSolutions.com).

#### RESTRICTIONS D'UTILISATION :

1. La semence traitée ne doit pas être utilisée pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile.
2. Ne pas faire paître ou nourrir le bétail avec les plantes des endroits traités moins de 4 semaines après le semis.
3. La semence traitée peut être toxique pour les oiseaux et pour d'autres animaux sauvages. Nettoyer sans tarder tout déversement de semence. S'assurer que la semence traitée est correctement incorporée au moment du semis.
4. Tous les sacs contenant de la semence traitée pour la vente ou l'utilisation au Canada doivent être étiquetés ou identifiés comme suit :
  - Pour l'orge, l'avoine, le seigle, le blé et le triticale :  
« Cette semence a été traitée avec le protecteur de semence Belmont 2.7 FS, qui contient du métalaxyl, un fungicide du groupe 4. Porter une combinaison par-dessus les vêtements habituels, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques lorsqu'on manipule la semence traitée. Ne pas l'utiliser pour l'alimentation animale ou humaine, ni pour la production d'huile. »
  - Pour les autres cultures :  
« Cette semence a été traitée avec le protecteur de semence Belmont 2.7 FS qui contient du métalaxyl, un fungicide du groupe 4. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques lorsqu'on manipule la semence traitée. Ne pas l'utiliser pour l'alimentation animale ou humaine, ni pour la production d'huile. »
5. Tous les sacs contenant de la semence traitée destinée à l'exportation doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante :  
«POUR EXPORTATION SEULEMENT. Ces semences ont été traitées avec le protecteur de semences Belmont 2.7 FS, qui contient du métalaxyl, fungicide du groupe 4. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de semences traitées. Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés aux animaux et de toute autre denrée alimentaire.».

6. Aucune application foliaire de métalaxyl ne peut être utilisée sur les lentilles à faible teneur en tanins cultivées à partir de semences traitées au métalaxyl.

#### **PRÉCAUTIONS:**

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Ne pas appliquer d'une manière qui permettrait au produit d'entrer en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérive de pulvérisation. Seules les personnes qui manipulent ce produit (c'est-à-dire les individus responsables du mélange, du chargement et de l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisées à pénétrer dans la lieu traité pendant l'application.
3. Lors de la manipulation du produit Belmont 2.7 FS, d'équipement contaminé ou de semence traitée avec Belmont 2.7 FS, porter une combinaison de travail par-dessus les vêtements normaux de travail et des gants résistants aux produits chimiques. Ne pas utiliser des gants en cuir ou en tissu.
4. Porter également un masque antipoussières approprié pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées, et pendant le transfert des semences dans les cellules de stockage.
5. Belmont 2.7 FS est un irritant oculaire. Un équipement de protection des yeux devrait être porté en tout temps lorsqu'on manipule ce produit.
6. L'hygiène personnelle doit être de haut niveau, c'est-à-dire qu'il faut se laver les mains et les surfaces cutanées exposées avant de manger, boire ou fumer. Aucun aliment, aucune boisson ou produit du tabac ne devrait être permis dans les endroits où le produit est entreposé ou manipulé.
7. Peut être nocif si avalé ou absorbé par la peau. Laver la peau exposée après utilisation.
8. Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à la vente ou à l'utilisation au Canada doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante : Ces semences ont été traitées avec le fongicide Belmont 2.7 FS qui contient du métalaxyl. Utiliser des gants résistants aux produits chimiques lors de la manipulation de semences.
9. Si ce produit antiparasitaire doit être utilisé sur un produit qui pourrait être exporté aux États-Unis et que vous avez besoin d'information sur les niveaux acceptables de résidus aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Traiter selon les symptômes. Il n'y a pas d'antidote spécifique.

#### **PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :**

**ENTREPOSAGE :** Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, des engrais et des aliments destinés aux humains ou aux animaux. Garder le contenant fermé. Ne pas entreposer Belmont 2.7 FS en plein soleil. Ne pas entreposer Belmont 2.7 FS à plus de 35°C ou sous 0°C.

### **ÉLIMINATION DU CONTENANT :**

#### **POUR LES CONTENANTS NON RETOURNABLES :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange et pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### **POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES :**

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore, auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange et pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### **POUR LES CONTENANTS RETOURNABLES :**

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### **POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

### **INSTRUCTIONS DE TRIPLERINÇAGE (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) :**

Ce contenant doit être rincé trois fois avant son élimination. Les rinçures peuvent être ajoutées au produit de traitement de semences en autant que le volume d'eau ne dépasse pas la quantité indiquée dans la Table de taux d'application présentée dans la section « Mode d'emploi ». Suivre ces étapes pour le rinçage des contenants.

1. Verser le Belmont 2.7 FS du contenant dans le réservoir d'application de l'équipement de traitement de semence.
2. Ajouter 1/3 de l'eau de rinçage au contenant et agiter le contenu.
3. Verser les rinçures dans le réservoir de l'applicateur.
4. Rincer deux autres fois. Ajouter la quantité d'eau additionnelle requise pour atteindre le volume total désiré.
5. Mélanger à fond le Belmont 2.7 FS et les rinçures dans le réservoir de l'applicateur avant l'utilisation.

### **ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **QUALITÉ DES SEMENCES :**

Le traitement de semences fortement endommagées ou d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur de la semence et de la plantule. Si la qualité du lot de semence est inconnue, effectuer un essai de germination avec une petite quantité de semence avant de décider de soumettre tout le lot au traitement chimique prévu. Ce produit a été mis au point pour traiter les semences immédiatement avant son utilisation. **Pro-Ized** ne fait aucune allégation et n'offre aucune garantie quant à la germination des semences reportées.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Pro-Ized<sup>®</sup> est une marque déposée de Bayer CropScience.